

## Charte de protection des données personnelles

Le **Comité Paralympique et Sportif Français (« CPSF »)**, association nationale exerçant une mission de service public, bénéficiaire d'une reconnaissance législative par la loi n° 2015-1541, situé 11 Avenue du Tremblay à Paris (75012), accorde une grande importance à la protection de la vie privée et des données personnelles.

Le CPSF est soumis aux règles applicables en matière de protection des données personnelles, et, en particulier, le Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles n°2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée (ci-après désignés ensemble la « Réglementation Applicable »).

La présente charte de protection des données personnelles (la « Charte ») a pour objet de vous informer de manière claire, simple et complète sur la manière dont le CPSF, en sa qualité de **responsable de traitement**, collecte et utilise des données à caractère personnel vous concernant (« les Données personnelles ») et sur les moyens dont vous disposez pour contrôler cette utilisation et exercer vos droits s'y rapportant.

### 1. Quelles données personnelles sont collectées et à quelles occasions ?

Dans le cadre de votre participation au projet TALENTEST, le CPSF est amené à collecter les données suivantes vous concernant :

- informations relatives à votre identité et à votre situation personnelle ;
- informations relatives à votre handicap en lien avec les catégories prédéterminées et le périmètre pathologique des sports paralympiques ;
- informations liées à votre parcours sportif et aux raisons de votre démarche d'inscription ;
- résultats des tests d'évaluation (performances réalisées, mensurations remarquables).

Le CPSF est amené à recueillir ces données à différentes étapes du projet LA RELEVE:

- lorsque vous remplissez le formulaire de pré-inscription ;
- lorsque que vous confirmez votre participation ;
- lorsque vous passez les tests d'évaluation de votre potentiel physique et morphologique ;
- lorsque vous utilisez autrement l'application mobile et interagissez avec nous ;

A ces occasions, le CPSF prend en compte les principes de minimisation et de protection des données, dès la conception des projets et par défaut (*privacy by design* et *privacy by default*). En conséquence, ne sont collectées que des informations pertinentes, adéquates et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Les données personnelles nécessaires au traitement sont signalées par un signe « \* ». Hormis ces cas, vous êtes libre de fournir, ou non, tout ou partie de vos données personnelles sachant qu'une telle décision pourrait avoir pour conséquence de limiter la pertinence de votre évaluation, ou la possibilité d'utiliser certaines fonctionnalités de l'application mobile.

Lorsque vous validez votre inscription, vous êtes invités à accepter expressément le traitement de vos données personnelles, y compris celles relatives à votre santé.

### 2. Pourquoi vos données personnelles sont-elles collectées ?

Vos données personnelles sont collectées pour des **finalités déterminées, explicites et légitimes**.

Le CPSF traite uniquement vos données personnelles, sur votre consentement préalable, pour vous motiver et vous accompagner en tant que candidats à l'aventure paralympique 2024, par :

- une sensibilisation et une évaluation de vos principales qualités sportives ;
- une information sur les déterminants physiques et pathologiques de la performance dans les différents sports paralympiques ;
- une aide à l'orientation vers des sports adaptés à vos capacités et vos envies dans la perspective d'un projet individuel de performance ;
- un accompagnement et un suivi individualisé vers une fédération et un club d'accueil.

Pour accomplir ces finalités, le CPSF a établi un questionnaire et des tests afin de vous évaluer, de mettre le résultat de cette évaluation à votre disposition et de vous accompagner de manière personnalisée dans le choix d'activités adaptées à votre profil.

Ce profilage se fait, notamment mais non exclusivement, à l'aide d'algorithmes mais n'entraîne aucune décision automatisée à votre égard.

Vos données pourront également être anonymisées en vue de leur utilisation à des fins de statistiques et de recherche dans l'intérêt légitime du CPSF ou de tiers, conformément aux missions du CPSF et dans l'intérêt plus général du rayonnement et de la pérennité du sport paralympique.

Le CPSF est également susceptible d'utiliser vos données personnelles à des fins administratives ou pour tout autre objectif imposé par le droit en vigueur.

Il est ici précisé que pour les mineurs ainsi que pour les majeurs protégés, ce consentement doit être donné ou autorisé par son représentant légal.

### 3. Qui a accès à vos données personnelles ?

Vos données personnelles étant confidentielles, seules les personnes dûment habilitées par le CPSF en raison de leurs fonctions peuvent y accéder, hors mis les cas où la communication de vos données personnelles serait imposée par le droit en vigueur.

La mise en œuvre du projet LA RELEVE étant menée avec l'aide de **l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP)**, établissement public du ministère des sports, ce dernier doit également avoir accès à vos données afin de les traiter pour le compte et sur les seules instructions du CPSF.

De la même manière, le CPSF a recours à des organisateurs locaux et des évaluateurs pour les journées de test en centres, qui ont nécessairement besoin d'accéder à certaines de vos données et qui ont pour mission de collecter des informations vous concernant pour le compte du CPSF.

Sous réserve de votre consentement préalable et exprès, vos données personnelles peuvent également être transmises aux fédérations sportives membres du CPSF et clubs d'accueil afin de vous proposer de découvrir et pratiquer des sports adaptés à votre profil.

Vos données personnelles pourront par ailleurs faire l'objet d'une communication afin de respecter des demandes d'ordre légal ou réglementaire, des décisions de justice, assignations ou procédures juridiques, si le respect du droit en vigueur l'exige.

### 4. Comment la sécurité de vos données personnelles est-elle préservée ?

Le CPSF veille à protéger et sécuriser vos données personnelles, afin d'assurer leur confidentialité et d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, détruites ou divulguées à des tiers non autorisés.

Lorsque la divulgation de données à des tiers est nécessaire et autorisée, le CPSF s'assure que ces tiers garantissent aux données concernées le même niveau de protection que celui leur étant offert par le CPSF, et exige des garanties contractuelles afin que notamment, les données soient exclusivement traitées pour les finalités autorisées, avec toute la confidentialité et la sécurité requises.

Le CPSF met en place des mesures techniques et organisationnelles pour assurer que les données personnelles sont conservées de la façon la plus sécurisée possible et ce, pendant la durée nécessaire à l'exercice des finalités poursuivies, conformément au droit applicable.

Bien que le CPSF prenne toutes les mesures raisonnables pour protéger vos données personnelles, aucune technologie de transmission ou de stockage n'est totalement infaillible.

Conformément à la Réglementation Applicable, en cas d'atteinte avérée aux données personnelles susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées, le CPSF s'engage à communiquer cette violation à la CNIL et, lorsque cela est exigé, aux personnes concernées (de manière individuelle ou générale selon les cas).

Il vous appartient de faire preuve de prudence pour empêcher tout accès non autorisé à vos données personnelles et à vos terminaux (ordinateur, smartphone, tablette,...), notamment par le choix d'un mot de passe robuste.

## **5. Combien de temps vos données personnelles sont-elles conservées ?**

Le CPSF ne conserve vos données personnelles que pour le temps nécessaire à l'accomplissement des finalités poursuivies, sous réserve des possibilités légales d'archivage, d'obligations de conservation de certaines données, et/ou d'anonymisation.

Le CPSF conservera vos données personnelles pour une période maximale de 10 ans à compter de leur collecte, qui correspond à la durée estimée de la carrière sportive espérée pour les candidats au projet LA RELEVE. Cette durée doit permettre de mesurer l'efficacité de ce programme de détection et d'assurer un suivi efficace des parcours.

A l'issue de cette durée, seuls les résultats aux tests seront conservés après avoir été anonymisés par le CPSF.

Les organisateurs locaux n'auront accès à vos données personnelles que pour le temps nécessaire à accomplir leur mission d'accompagnement envers vous et supprimeront vos données à l'issue d'une période de six mois à compter de la fin de la journée de tests .

## **6. Quels sont vos droits sur vos données personnelles et comment les exercer ?**

### **(i) Vos droits**

Sous réserve des limites prévues par la Réglementation Applicable, vous disposez à l'égard de vos données personnelles des droits suivants :

- **Droit d'information sur le traitement de vos données personnelles**

Le CPSF s'efforce de vous offrir une information concise, transparente, compréhensible et aisément accessible, en des termes clairs et simples, sur les conditions du traitement de vos données personnelles. Si cela n'étant néanmoins pas clair pour vous, le CPSF demeure à votre écoute pour vous apporter des compléments d'information.

#### ➤ **Droit d'accès, de rectification et à l'effacement de vos données personnelles**

Le droit d'accès vous permet d'obtenir auprès du CPSF la confirmation que vos données personnelles sont traitées, et les conditions de ce traitement, ainsi que d'en recevoir une copie (pour toute copie supplémentaire, le CPSF est en droit d'exiger le paiement éventuel de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs occasionnés). Lorsque cette demande est présentée par voie électronique, les informations sont fournies sous une forme électronique d'usage courant, à moins que vous ne demandiez qu'il en soit autrement.

Vous avez également le droit d'obtenir du CPSF, dans les meilleurs délais, la rectification de vos données personnelles qui sont inexactes ou incomplètes.

Enfin, sous réserve des exceptions prévues par le droit applicable (ex. : conservation nécessaire pour respecter une obligation légale), vous avez le droit de demander au CPSF l'effacement, dans les meilleurs délais, de vos données personnelles, lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- Vos données personnelles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou autrement traitées ;
- Vous souhaitez retirer votre consentement sur lequel était fondé le traitement de vos données personnelles le cas échéant, et il n'existe pas d'autre fondement justifiant ce traitement ;
- Vous considérez et pouvez établir que vos données personnelles ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- Vos données personnelles doivent être effacées en vertu d'une obligation légale.

Si vous avez moins de 18 ans, ce droit à l'effacement fait l'objet d'une procédure accélérée en application de l'article 40-II de la loi Informatique et Libertés.

#### ➤ **Droit à la limitation du traitement de vos données personnelles**

La Réglementation Applicable prévoit que ce droit peut être invoqué dans certains cas, en particulier les suivants :

- lorsque vous contestez l'exactitude de vos données personnelles et pour la durée nécessaire à la vérification de leur exactitude ;
- lorsque vous considérez et pouvez établir que le traitement des données personnelles est illicite mais que vous vous opposez à l'effacement des données personnelles et exigez à la place la limitation du traitement ;
- lorsque le CPSF n'a plus besoin de vos données personnelles mais que celles-ci vous sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense des droits en justice ;
- lorsque vous vous opposez au traitement qui serait fondé sur l'intérêt légitime CPSF ou d'un tiers, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis prévalent sur les vôtres.

#### ➤ **Droit d'opposition**

Vous disposez d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles par le CPSF qui serait mené sur le fondement de son intérêt légitime ou celui d'un tiers, ou pour l'exécution d'une mission d'intérêt public dont serait investie le CPSF.

En application de la Réglementation Applicable, vous disposez, en outre, du droit de vous opposer à la prospection. Néanmoins, le CPSF s'engage à ne faire aucune utilisation commerciale de vos données. Les seules sollicitations qui pourraient vous être adressées dans le cadre du projet LA RELEVE sont celles des fédérations et des clubs d'accueil, sous réserve d'y avoir consenti préalablement.

➤ **Droit à la portabilité des données personnelles**

Lorsque le traitement est fondé sur votre consentement ou un contrat, ce droit à la portabilité vous permet de recevoir les données personnelles que vous avez fournies au CPSF dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et de transmettre ces données personnelles à un autre responsable de traitement sans que le CPSF y fasse obstacle.

Lorsque cela est techniquement, possible, vous pouvez demander que ces données personnelles soient directement transmises à un autre responsable de traitement par le CPSF. Ce transfert des données pourra d'ailleurs se faire automatiquement aux fédérations et clubs d'accueil, sous réserve d'y avoir consenti préalablement.

➤ **Droit de retrait du consentement au traitement des données personnelles**

Lorsque le CPSF traite vos Données personnelles sur la base de votre consentement, ce qui est le cas pour votre inscription au projet LA RELEVE et l'évaluation de votre profil aux fins d'accompagnement dans votre parcours sportif, ainsi que pour la transmission de données vers les fédérations sportives membres du CPSF et clubs d'accueil, celui-ci peut être retiré à tout moment en utilisant les moyens mis à votre disposition à cet effet (procédure indiquée au point 6.ii de la présente Charte). En revanche, et conformément à la Réglementation Applicable, le retrait de votre consentement ne vaut que pour l'avenir et ne saurait donc remettre en cause la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

Néanmoins, si vous retirez votre consentement, votre participation pourra être compromise, la participation supposant nécessairement de disposer des données.

➤ **Droit de décider du sort de vos données personnelles après votre mort**

Enfin, vous avez le droit d'organiser le sort de vos données personnelles post-mortem par l'adoption de directives générales ou particulières. Le CPSF s'engage à respecter ces directives.

En l'absence de directives, le CPSF reconnaît aux héritiers la possibilité d'exercer certains droits, en particulier le droit d'accès, s'il est nécessaire pour le règlement de la succession du défunt ; et le droit d'opposition pour procéder à la clôture des comptes utilisateurs du défunt et s'opposer au traitement de ses données.

➤ **Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL**

Si malgré les efforts du CPSF pour préserver la confidentialité de vos données personnelles, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous bénéficiez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Une liste des autorités de contrôle est disponible sur [le site de la Commission européenne](#).

**(ii) Modalités d'exercice de vos droits**

Pour toute question relative à la présente Charte et/ou pour exercer vos droits tels que décrits ci-dessus, vous pouvez vous adresser au CPSF, en précisant votre identité et l'objet de votre demande, par voie électronique ou postale aux adresses suivantes : [lareleve@france-paralympique.fr](mailto:lareleve@france-paralympique.fr)

Le CPSF s'engage à vous répondre dans les meilleurs délais, et en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. En cas de difficulté particulière, ce délai pourra être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous serez informé de cette prolongation et des motifs du report. Enfin, dans le cas où le CPSF déciderait de ne pas donner suite à votre demande, il vous informera des motifs justifiant sa décision.

## **7. Droit applicable et tribunal compétent**

La présente Charte est soumise au droit français. En cas de litige et dans le cas où un accord amiable ne pourrait intervenir, le tribunal compétent sera celui déterminé selon les règles de procédure applicables.

\* \*

\*